

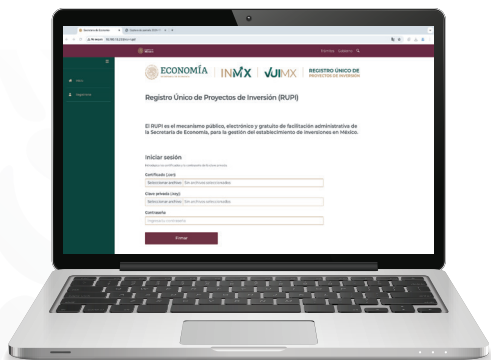
Mécanisme électronique gratuit de facilitation administrative visant la gestion de la mise en place des investissements au Mexique.

► Ouvert aux projets d'investissement égaux ou supérieurs à 100 millions de dollars ou leur équivalent en pesos mexicains.

► Le ministère de l'Économie offrira accompagnement et suivi au cours du processus de concrétisation de l'investissement.

Ce qu'il offre

Certitude juridique aux investisseurs en matière de durée des démarches liées à la mise en place des projets d'investissement inscrits.



L'accompagnement à travers le RUPI :

Garantit la prise en charge dans les délais établis, sans que cela implique une réduction des conditions à remplir ou la résolution favorable de la démarche.

n'engendre aucune obligation supplémentaire pour les investisseurs.

Processus d'accompagnement

1. Inscription du projet d'investissement auprès du RUPI.
2. Délivrance du certificat d'inscription par le ministère de l'Économie.
3. Début du processus réglementaire visant la mise en place de l'investissement par l'entreprise.

3.1. Accompagnement par le ministère de l'Économie

- Rapport sur les retards
- Suivi avec les autorités fédérales
- Résolution de la démarche

4. Mise en place de l'investissement.
5. Fin de l'accompagnement.



Contactez-nous à :

contacto.vui@economia.gob.mx

Tél. 55 5729 9100 poste 33408

<https://www.economia.gob.mx/vui-rupi/>

Accord instituant les dispositions générales visant le fonctionnement du Registre unique des projets d'investissement / Journal officiel de la Fédération, 30/09/2024 (dof.gob.mx).

Secrétariat d'État au Commerce Extérieur
Unité de Renseignement Économique Mondial
Direction générale de l'investissement étranger



Gobierno de
México

Economía
Secretaría de Economía